

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 100 rendant applicable la Loi du 17 juillet 1907.

n° 100

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
15 mai 1910

Numéro JO  
n° 163 du 01/06/1910

Date du numéro  
1 juin 1910

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu La dépêche ministérielle du 11 avril 1910 prescrivant la promulgation dans la Colonie de divers décrets parus au Journal Officiel de la République Française du 27 mars 1910 : Vu le décret du 20 mars 1910 rendant applicable dans certaines colonies la loi du 17 juillet 1907 sur la limitation des effets de la saisie-arrêt.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. premier, — Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon sa forme et teneur le décret du 20 mars 1910 rendant applicable dans certaines colonies la Loi du 17 juillet 1907 relative à la limitation des effets de la saisie-arrêt. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie,

**PASCAL.**